



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 22 juin 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 65 - Vie étudiante - Subvention PORTALIS - Concours national d'éloquence

## **Vie étudiante**

### **Subvention Portalis**

### **Concours national d'éloquence**

**Rapporteur : M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué**

#### **Association Portalis**

Portalis est une association de l'UFR SJEPEG (Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion) de l'Université de Franche-Comté, dont l'objet est de représenter les étudiants en droit, faciliter leur intégration professionnelle, réaliser des projets et animer la vie des étudiants.

L'association Portalis, organisatrice depuis six ans d'un concours d'éloquence sur le campus de la Bouloie, a été choisie par la Fédération nationale des Associations Représentatives des Etudiants en sciences Sociales (ARES), association dont le but est de défendre, promouvoir et représenter les étudiants en sciences sociales (filiales Droit, Sciences économiques, AES, IAE...), pour organiser le concours national d'éloquence à Besançon.

#### **A/ Les concours locaux d'éloquence**

Les concours locaux d'éloquence connaissent un succès grandissant. Ils consistent en un exercice d'expression oral au cours duquel des étudiants débattent et cherchent à convaincre leur jury sur un sujet imposé, argumentation libre ou dans un sens imposé en même temps que le sujet. Les temps de préparation sont variables ainsi que le contenu des sujets (actualités, philosophie, littérature, parfois mêlés d'absurde) pour diversifier au maximum l'exercice pour les candidats. Un concours d'éloquence ne doit pas être confondu cependant avec un groupe de réflexion ; il poursuit d'abord un objectif pédagogique.

Ce concours, à la fois solennel et ludique, participe aux outils d'innovation pédagogique de l'UFR SJEPEG. Il est à noter qu'un récent classement du site de L'Etudiant a positionné les masters de droit bisontins en très bonne place avec de bons résultats concernant l'insertion professionnelle (97,2 % non seulement en droit, mais également dans les filières économie et gestion).

#### **B/ Le concours national d'éloquence**

L'événement a accueilli sur trois jours à Besançon, du 8 au 10 juin 2017, les vainqueurs des concours locaux de France. Ce concours national se tient chaque année, depuis 2015, dans une ville différente. Après Aix-en-Provence et Strasbourg, l'association Portalis saisit l'opportunité de réunir dans leur ville universitaire, des étudiants venus de plus de trente villes différentes.

Soixante-dix participants étaient attendus ainsi que douze membres du jury. Les épreuves du concours étaient ouvertes au public.

Parce qu'il réunit les meilleurs étudiants orateurs de France, le concours national d'éloquence est le théâtre de joutes de qualité. Tous les étudiants étaient invités à assister à l'événement dès les phases qualitatives.

Ce concours est l'occasion pour les étudiants de se rassembler, de rencontrer les membres du jury, professeurs, avocats et acteurs de la région, en plus de personnalités d'envergure nationale. De même, il permet de mettre en valeur, et l'Université de Franche-Comté, et Besançon, ville universitaire.

La Ville est sollicitée pour un soutien logistique (communication) et financier.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à verser une subvention de 400 € à l'Association Portalis pour l'organisation du concours national d'éloquence à Besançon.

En cas d'accord sur cette proposition, la dépense sera prélevée sur la ligne 65.23/6574 CS 10004 (Vie étudiante).

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.**

Mme CAULET et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017



Contrôle de légalité